

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

VOL. IV.

1 MAI 1905

No. 8

SOMMAIRE—Le mois de Marie—Echo des fêtes. 10^{me} anniversaire du sacre de Mgr l'Archevêque—A propos de la clause des Ecoles ci-citée à Ottawa—L'Hon. Frank Oliver, ministre de l'Intérieur—M. le comte Vay de Vaya—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.—Supplément—Extrait de cette partie de la lettre circulaire de Mgr l'Archevêque qui traite des écoles.

LE MOIS DE MARIE.

Le mois de Marie, c'est le mois le plus beau ! Par tout le monde chrétien, les églises ont recommencé à retentir chaque jour des beaux chants à Marie. Le mois consacré à notre bonne Mère est l'époque où tout semble renaître dans la nature. Les jours ensoleillés, la verdure et les fleurs naissantes, un je ne sais quoi, réveillent en notre âme, à notre insu, des transports de joie. C'est le mois cher aux enfants; par les douces brises qu'il ramène il met fin à ces jours rigoureux qui souvent les tenaient captifs. Le temps de l'enfance, c'est le règne du printemps, et il semblerait aux chers petits, que le bon Dieu dût donner à la nature un printemps éternel. Cette illusion est souvent tôt dissipée, soit par les épreuves, que provoquent nos égarements, soit par celles que le bon Dieu ne manque pas de semer sur notre chemin, plus tôt ou plus tard, afin de nous faire comprendre qu'il est la fin de notre vie. La Vierge Immaculée aime les cœurs purs et à ce titre, petits enfants vous êtes ses chéris. Oh! aimez bien Marie pendant que vos jeunes cœurs sont capables de tant d'affection. Demandez-lui de garder à votre âme un éternel printemps. Vous aimez le printemps, celui de votre cœur est le plus beau, et il peut durer toujours. Oui, demandez-lui qu'elle conserve à vos âmes la candeur et la droiture de votre enfance. Profitez de ce beau mois pour la prier beaucoup, et lui demander son amour. Faites lui chaque jour quelque petit sacrifice, comme celui de vous lever plus à bonne heure et d'aller entendre la sainte Messe si vous êtes à portée de l'église, ou d'autres petits sacrifices comme la pri-

vation volontaire de quelque friandise. Mais surtout, pour cette bonne Mère, soyez bien respectueux à l'égard de vos parents, de vos supérieurs; soyez leurs dociles, observez d'être toujours attentifs et tout entiers à votre occupation du moment. Evitez de "rêver éveillés", de faire des châteaux en Espagne, et cela, à quoi que vous soyez occupés, que ce soit à prier, à étudier, à faire de petits travaux manuels ou même à jouer.

Il n'est point de souvenir plus encourageant et qui laisse de plus profondes impressions que cette dévotion de nos jeunes années à notre bonne Mère du ciel. Lorsque les ans se seront accumulés sur vos têtes, lorsque les regrets, résultats presque inséparables de la vie, paraliseront les élans de votre âme, le souvenir du bonheur que vous aura procuré une tendre dévotion à Marie diminuera pour vous bien des amertumes. Soyez assurés que si vous êtes de bons petits enfants, et que vous aimiez beaucoup cette tendre Mère elle ne manquera pas de vous donner des gages de son amour maternel.

Prenez la ferme résolution d'être toujours de respectueux enfants de la très Sainte Vierge. Ayez en souveraine horreur et fuyez la société des petits compagnons qui jurent par le nom de Marie ou qui lui manquent de respect en quelque manière.

ECHO DES FETES

À L'OCCASION DU DIXIÈME ANNIVERSAIRE DU SACRE DE
SA GRANDEUR MGR. L'ARCHEVÊQUE.

Le 21 mars, au milieu d'un grand concours de fidèles il y eut messe pontificale à la cathédrale qui avait revêtu sa plus belle parure. Le sanctuaire était insuffisant à contenir les membres du clergé venus à cette occasion présenter leurs hommages à Mgr. l'Archevêque. Le sermon de circonstance fut donné par le R. P. Charles Loriau E.M.I., Supérieur des Pères de Chavagnes. Le Révérend Père sut capter son auditoire par un heureux rapprochement entre Saint Joseph, gardien de Jésus Enfant et le prêtre, gardien de Jésus Hostie.

Au dîner à l'Archevêché, le R. P. Marie Louis O.C.R. présenta une adresse à Sa Grandeur au nom du clergé séculier et régulier de l'archidiocèse. Vous pourrez juger par le texte même, combien les membres du clergé ont dû être heureux d'entendre cet interprète de leurs sentiments. On constatera que le bon Père n'a oublié personne.

Monseigneur,

S'il m'était permis de considérer seulement les sentiments de profonde et sincère vénération que les Cisterciens de Saint-Norbert professent pour Votre Grandeur, alors je pourrais parler en toute assurance, même à la suite des orateurs si distingués qui chaque année sont venus Vous apporter le tribut de leurs respectueux hommages et de leur filiale soumission en ce jour anniversaire de Votre consécration épiscopale. Mais, hélas! Nous autres moines, nous ne sommes pas rompus à la composition littéraire ni à la parole comme nos devanciers... Et cependant on attend de moi un discours!

Vous excuserez donc, Monseigneur, et le style et la brièveté de cette adresse.

Tout moine devrait garder le silence. Il appartient en effet, nous dit Saint Benoit dans sa Règle, il appartient aux Maîtres de parler et d'instruire, et aux disciples de se taire, et d'écouter les leçons du Maître. Or le Maître c'est Jésus-Christ et ses représentants, ce sont les apôtres et leurs successeurs, ce sont les évêques et leurs collaborateurs. Nous autres moines nous ne sommes que d'humbles fidèles, devant écouter leur parole et la mettre en pratique dans la perfection de la vie chrétienne.

Toutefois puisque ce devoir m'est dévolu aujourd'hui par une attention délicate du premier collaborateur de Votre Grandeur, je parlerai et je m'efforcerai d'être l'interprète fidèle des sentiments de Votre clergé régulier et séculier.

Dix ans se sont écoulés, Monseigneur, depuis que Vous êtes assis sur le siège archiepiscopal de Saint-Boniface! Dix ans de lutttes et de dévouement pour la cause de Dieu. Dix ans de souffrances et de peines devant les droits méconnus des écoles catholiques!

Semblable à cet intrépide Néhémias dont la Sainte Écriture nous rappelle les travaux extraordinaires pour la reconstruction de la Ville Sainte. Vous avez aussi dédaigné les intrigues de la politique humaine pour garder le dépôt qui vous fut confié au jour de vos noces mystiques avec l'Église de Saint-Boniface; car, comme vous le disiez avec tant de vérité ce n'était pas une question d'argent, mais une question de principes. Comme lui, Vous avez d'abord remis votre cause entre les mains de Dieu par de ferventes prières, puis Vous Vous

êtes armé de la parole pour encourager les bons et démasquer la perfidie des méchants. Malgré les railleries, les moqueries de nos adversaires, malgré hélas! aussi la défection de certains catholiques qui croient avoir le monopole de la liberté, tandis que nul ne la donne plus large ni plus entière que la Sainte Église de Dieu, malgré le peu d'écho que votre dévouement a trop souvent rencontré au sein de la population de ce pays, qui est généreuse sans doute, et bonne, mais est encore dénuée de bien des ressources; malgré tous ces obstacles, Vous avez pu, Monseigneur, bien que d'une façon précaire, conserver dans les écoles l'enseignement catholique. Or nous ne devons pas l'oublier, c'est par l'organisation catholique des écoles que doit tout d'abord se régler la question sociale. Aussi un grand évêque de la République voisine, (qui a fait grand bruit de par le monde) disait-il naguère: "Le péril du siècle c'est la sécularisation de l'école, la neutralité dans l'école." Or dans votre archidiocèse, Monseigneur, grâce à votre vigilance, grâce à votre infatigable activité Vous avez su donner aux enfants catholiques les maîtres qui leur conviennent: des Sœurs et des Frères toujours parfaitement compétents et remplis du plus admirable dévouement; et à côté d'eux bon nombre de maîtresses et de maîtres laïques qui comprennent les inappréciables bienfaits de l'éducation et de l'enseignement catholiques.

Toutefois il faut bien le dire aussi, à côté des tristesses et des indicibles fatigues d'un combat de chaque jour, presque de chaque instant, Vous avez eu quelques consolations, si le succès n'a pas toujours été complet. En effet de nombreuses églises se sont élevées sur divers points de votre vaste diocèse et le chiffre de la population catholique s'est sensiblement accru.

Mais la plus remarquable et la plus douce consolation que vous puissiez goûter, Vous a été donnée, et (ce banquet, qui réunit aujourd'hui autour de Vous un si grand nombre de vos prêtres, en est la preuve manifeste) la plus douce consolation que Vous puissiez goûter, disions-nous, Vous est venue de vos collaborateurs du clergé séculier et régulier.

Il y a quelques semaines un prêtre éminent de ce diocèse me parlant de votre clergé me disait: "Cor unum et anima una". Or malgré les intérêts particuliers de chacun ou de chaque congrégation Vous voyez en toute circonstance tant soit

peu importante, tout votre clergé, ou du moins une partie notable de votre clergé se lever auprès de Vous pour Vous exprimer son attachement sincère à Votre personne, et son dévouement à la cause que nous défendons tous sur différents théâtres et par différents moyens: "cor unum et anima una".

Les fils de Mazenod ont tout naturellement ici la première place, puisqu'ils ont été longtemps les plus nombreux, s'ils ne le sont pas encore, et parce qu'ils font partie de la même famille religieuse que Votre Grandeur. Aussi de tous ces bons Pères Oblats de Marie Immaculée, soit dans leurs rapports mutuels, soit dans leurs relations avec Vous, Monseigneur, pouvons-nous dire bien haut: "Cor unum et anima una".

Que dirais-je de ces Messieurs du clergé séculier! Nul ici n'oublie que ce sont les prêtres séculiers qui ont devancé dans ces régions de l'ouest leurs frères d'armes les religieux, et que leur nombre qui n'a d'égal que leur mérite va toujours en augmentant. Permettez-moi, Monseigneur, de saluer ici les anciens qui savent si bien donner l'exemple de la soumission et de l'attachement dus à Votre Grandeur. Tels les Giroux, les Fillion, les Jolys, les Cherrier, les Dufresne, etc, etc. Tel le Très Révérend Monsieur Dugas, qui à Votre appel s'est empressé de revenir sur les bords de la Rivière Rouge où il avait laissé de si sympathiques souvenirs. Tel, je dirai avec l'approbation de tous, tel surtout ce vénérable vieillard, qui après une vie si extraordinaire de travaux apostoliques, de dévouement aux grandes causes de l'Église et de la Patrie, toujours plein de soumission à l'autorité épiscopale, nous donnait naguère sur son lit d'agonie un si bel exemple de confiance en Dieu et de résignation chrétienne au milieu de l'épreuve si pénible qu'il a traversée dans les dernières semaines de sa vie.

Avec son évêque il faisait bien ce "cor unum et anima una" lorsqu'il s'agissait de soutenir ou de défendre les intérêts de la Religion; et je ne suis que le faible écho des sentiments qui animent cette honorable assemblée, en vous souhaitant, Monseigneur, beaucoup de Rithots comme collaborateurs.

Les R. R. Pères Jésuites dont l'éloge comme éducateurs n'est plus à faire ont continué et développé leur œuvre à Saint-Boniface, et leur succès est tel que le vaste collège qu'ils viennent de bâtir est devenu insuffisant pour contenir le nombre des élèves qui se pressent à leurs cours.

Je ne dois pas oublier les R. R. Chanoines de Lourdes, les

R.R. Pères Rédemptoristes, les Religieux de Notre-Dame de la Salette, les R.R. Enfants de Marie dits Pères de Chavagnes, les Clercs de Saint-Viateur qui tous concourent si efficacement à l'œuvre commune de la conservation et de l'extension de notre sainte Religion.

Tous, Monseigneur, Vous le disent par ma bouche, tous sont avec Vous, "cor unum et anima una". Ils sont là "sicut oculi servorum in manibus Dominorum suorum" afin de connaître vos désirs et votre direction pour marcher à votre suite à la conquête des âmes et les conserver dans le bercail du Christ.

Tous pleurent avec Vous quand Vous pleurez sur les droits méconnus de la minorité catholique; tous se lèvent avec Vous pour protester contre une pareille violation de la constitution du pays; tous applaudissent à vos solennelles revendications. N'avez-vous pas la parole du pape pour nous y encourager: "Bene certasti"; tous s'appliquent à tirer le meilleur parti de la situation précaire qui est faite à nos écoles; tous attendent avec l'espérance des enfants de Dieu, le jour heureux où ils se réjouiront avec Votre Grandeur, des droits reconnus; tous aussi empruntant ma faible voix Vous disent, Monseigneur, ces paroles du cœur: "Ad multos et felicissimos annos!"

Ce 21 mars 1905.

F. Marie Louis, ptre. O.C.R.

Sup. de N.D. des Prairies.

A PROPOS DE LA CLAUSE DES ECOLES DISCUTEE A OTTAWA.

Nous notons avec plaisir l'aveu suivant que nous trouvons dans la lettre du Correspondant à Ottawa, du "Nationaliste de Montréal, No. du 16 avril,

"La force et la fermeté, quelles belles qualités de gouvernement m'inquant à nos hommes d'Etat!"

Plus ce débat avance, plus je suis convaincu que le ministère aurait pu faire voter la loi dans son intégrité. La discussion n'eût pas été plus violente et le triomphe des défenseurs eût été plus grand.

La lutte, aujourd'hui, quoi qu'on en dise, se fait sur le principe même de l'enseignement confessionnel. Dans la clause 16, telle qu'elle se lisait d'abord, on eût discuté le même principe, avec les arguments dont on se sert en ce moment de part

et d'autre ; et, au lieu de présenter aux catholiques une loi infirme et boiteuse, une ombre de justice, le gouvernement leur aurait rendu leur droit : les écoles confessionnelles.

“ Ces regrets sont stériles ” et il vaut mieux ne pas regarder en arrière.”

La lutte pour l'amélioration du texte de l'arrangement Sifton n'est pas encore entamée. Etudions bien les deux clauses, comparons-les avec les ordonnances du Nord-Ouest, afin d'être prêts pour la discussion.

Le meilleur moyen, à mon sens, d'être au fait de la question, serait d'aller entendre Henri Bourassa lundi soir au Monument National.

Avec sa lucidité ordinaire et son éloquence de famille, le député de Labelle va exposer l'affaire sous un jour absolument nouveau.”

Nous avons souligné les mots. “ Ces regrets sont stériles, ” et nous devons dire que nous ne partageons pas cette opinion du correspondant, il nous semble qu'il y a un mouvement à faire.

Ce mouvement devrait être organisé dans notre Canada. C'est un devoir qui s'impose à chacun de nous. Mais il s'impose surtout à ceux que le bon Dieu a spécialement destiné et préparé à diriger leurs concitoyens, à qui il a donné le talent, un caractère et des aptitudes spéciales, l'instruction, une formation chrétienne, il s'impose à tous ces hommes que les événements mettent, comme à leur insu, à la tête de leurs concitoyens. Cet ensemble de qualités et d'avantages Dieu ne les accorde pas pour permettre comme fin, à celui qui les a reçus, les jouissances éphémères que peuvent procurer la fortune et les honneurs, bien que la pratique de ceux, qui de nos jours disposent de ces biens, soit bien souvent de ne les accorder qu'en échange de l'asservissement de la conscience, de l'oubli du devoir, d'un silence coupable devant des abus où lorsque s'imposent de justes revendications.

Jusqu'ici l'esprit de paix et de conciliation n'a consisté que dans le sacrifice des droits des catholiques. Nous souffrons et le seul profit pour les auteurs de la persécution sera seul celui de nous asservir, de diminuer et d'arriver à ruiner l'esprit de foi et le sentiment catholique chez nos enfants. Et ce sont ces gens qui appelleront “ Intolérance ” la juste sollicitude de l'Église Catholique pour l'âme de ses enfants. Et les

nôtres par crainte d'être taxés de cette prétendue "Intolérance" céderont et nous laisseront dépouiller de nos droits.

L'élément opposé aux écoles séparées est bien convaincu qu'il n'a aucun droit (en dehors de celui du plus fort) de nous imposer ses vues au sujet de l'école neutre. En face d'une action déterminée de l'élément catholique uni et prêt à sacrifier tout autre intérêt à celui-là, la question des écoles du Manitoba eut été réglée depuis longtemps et la question maintenant pendante devant les chambres eut été décidée dans le sens de la justice et sans soulever de débat. A preuve nous citons l'aveu du "Toronto Star" que nous empruntons au "Nationaliste" et que nous faisons suivre des remarques de son collaborateur.

DEVOIR PATRIOTIQUE

"Il y a dans l'Ontario, dit le "Toronto Star," bien des gens qui, tout en étant pas des partisans des écoles séparées, ne considèrent en aucune façon cette affaire comme la plus importante de la politique canadienne. Ceux-là croient que la question capitale du moment est l'établissement de la paix entre les races et les croyances en notre pays, de manière qu'aucune ne soit blessée des différences qui la séparent des autres citoyens et de telle sorte que tous puissent travailler ensemble, avec harmonie, au bien de la nation. Ni Ontario, ni Québec ne peut provoquer l'opinion publique de l'autre province sans ressusciter les anciennes divisions et sans retarder le progrès national...

"N'est-il pas vrai que la discorde serait nuisible aux intérêts de la majorité comme de la minorité,—...et au progrès du pays :

Ainsi, le "Star" est d'avis que toute restriction des droits de la minorité est un acte anti-patriotique, de nature à retarder le progrès du pays : comment donc en arrive-t-il à la conclusion que ce devoir de la minorité est de se soumettre à une spoliation mitigée ?

Les paroles du confrère anglais sont cependant intéressantes en ce qu'elles prouvent que même à Toronto, où le fanatisme religieux a son foyer, il ne manque pas d'esprit éclairés qui reconnaissent la justesse de la prétention nationaliste, que la paix intérieure est une des conditions "sine qua non" de la formation d'une nation canadienne.

Que les libéraux de l'école du "Star" fassent un pas de plus

qu'ils ne tolèrent aucune atteinte au système qui a permis aux catholiques et aux protestants de vivre en paix dans le passé, et ils rendront un grand service aux Canada.

La preuve que les deux éléments n'ont pas besoin de fréquenter les mêmes écoles pour s'estimer et se respecter, nous la trouvons dans la province de Québec, où la majorité française n'a jamais, de mémoire d'homme, blessé en quoi que ce soit la minorité.

PIERRE BEAUDRY.

L'HONORABLE FRANK OLIVIER, MINISTRE DE L'INTERIEUR

Le correspondant du Nationaliste cité dans un autre article, fait du nouveau Ministre de l'Intérieur, un portrait qui nous paraît fort juste et qui expliquerait la conduite étrange des Catholiques qui ont voté pour lui, malgré qu'il soit opposé à nos écoles catholiques.

"M. Frank Olivier, député d'Edmonton, a prêté serment comme ministre de l'Intérieur.

"Le nouveau ministre n'est pas précisément large dans ses idées; ce n'est pas non plus un mauvais sujet. C'est un fanatique. Je crois qu'il voudrait bien voir l'Ouest complètement anglais et la dernière école catholique disparue; mais c'est un homme juste, qui saurait à l'occasion faire violence à ses sentiments en faveur du droit.

"Ainsi, lorsqu'il dirigeait l'Instruction publique dans le Nord-Ouest, il a eu souvent des mots très durs pour le surintendant Goggin, l'âme damnée des loges et l'ennemi mortel des nôtres là-bas.

"Plus d'une fois M. Olivier a servi de porte-parole aux Catholiques, aux Canadiens-Français, dans la législature.

"Il est très aimé dans sa circonscription, où il a obtenu plus de deux mille voix de majorité à la dernière élection."

Et à propos de son élection le correspondant ajoute :

"On voit en effet la force que cette élection va donner au ministère; car sa politique sera indubitablement (comme on dirait au Palais) approuvée dans l'Ouest. Et venant de la partie du pays directement intéressée, cette approbation unanime pour ainsi dire sera d'un grand poids, coupera court à l'argument que le pays est opposé aux écoles confessionnelles."

M. LE COMTE VAY DE VAYA P. A.

L'occasion des courses que suggère, son zèle d'apôtre, au Comte de Vaya, Protonotaire Apostolique, nous ont procuré le plaisir de sa visite et nous nous donnons aujourd'hui celui de saluer son passage.

M. Vay de Vaya appartient à l'une des plus vieilles familles de Hongrie qui, par les alliances, se réclame avec droit du sang de Saint-Etienne de Hongrie. Le contact de la personne de M. le Comte suffit à nous dire son origine, car il a surtout la noblesse qui est indépendante des richesses et que l'or ne saurait acheter.

M. le Comte a passé une partie de son adolescence à la cour de l'empereur d'Autriche. La fortune, le rang, le contact quotidien du monde des cours sont bien souvent un écueil qui produisent la fierté, mais pour lui son séjour à la cour a plutôt développé l'excessive bonté que le bon Dieu lui avait donné en partage. Sa grande urbanité, ses manières distinguées, les avantages que donne la fortune tout cela est éclipsé dans sa personne par cet ensemble harmonieux qui constitue la bonté et qui se dégage de sa conversation et de ses manières.

Mais M. le Comte de Vaya est prêtre avant tout, et son zèle pour la gloire de Dieu, le porte à s'intéresser tout particulièrement à l'enfance. Il s'occupe beaucoup d'œuvres et d'établissements de charité.

M. le Comte a beaucoup voyagé pour se renseigner sur différents sujets d'intérêt religieux. Outre qu'il ait parcouru les différentes contrées d'Europe, il a aussi visité l'Asie, l'Afrique, l'Océanie et en est à son deuxième voyage en Amérique. Dans son voyage d'Asie, la Corée semble avoir particulièrement attiré son attention. Il fonde de grandes espérances sur le développement rapide du Catholicisme dans ce pays et il a formé le projet d'y fonder un orphelinat.

Son présent voyage est occasionné par le désir de s'enquérir de la condition des Hongrois qui ont émigré en Amérique. Il croit que leur émigration n'est pas une démarche de nature à promouvoir leur meilleur intérêt. Il reconnaît qu'elle pourra améliorer leur condition matérielle, mais que les dangers auxquels leur foi sera exposé lui fait regarder leur émigration avec un vif sentiment de regret.

M. le Comte de Vaya envisage les questions sociales avec une grande largeur de vue. Par exemple il trouve mal repar-

ti le fardeau des charges publiques en Hongrie, lequel pèse surtout sur le cultivateur. Il reconnaît aussi qu'une chose qui s'impose est de rendre possible l'acquisition du sol par celui qui le cultive. Il ajoutait qu'en Hongrie on en arriverait là avant longtemps, que le changement se ferait sur des bases équitables pour tous les intéressés et dans la plus parfaite harmonie.

Sa bienveillance lui a fait découvrir les graves inconvénients qui résultent de l'isolement "les uns des autres" des diverses classes de la société, et de même de l'isolement du clergé et des fidèles.

M. de Veya a été Légat du Pape auprès de la cour d'Espagne en 1897 et il fut l'un des envoyés de Sa Sainteté Léon XIII auprès de la reine Victoria lors de son Jubilé de Diamant.

DING! DANG! DONG!

MGR. DONTENVILLE.— A son retour d'Europe Mgr. a passé trois jours à Saint-Boniface et Sa Grandeur a visité nos différentes institutions, collège, pensionnat, hôpital, Maison Vicariale des Sœurs Grises, et a même rendu visite à Saint-Norbert au nouveau Curé de la paroisse, aux R. R. Pères Trappistes, aux Rdes Sœurs Grises et aux Rdes Sœurs de la Miséricorde.

LE R. PÈRE DANDURAND se porte à merveille malgré ses 86 ans accomplis. Il garde toujours un bien cher souvenir de son séjour à Ottawa comme Grand Vicaire du diocèse et Curé de la cathédrale. Il a promis de bénir le huit de ce mois le mariage d'une enfant de M. Georges Germain. Ceux qui ont connu la famille Germain savent combien elle est attachée à son ancien curé.

Mgr. l'Archevêque est parti le 26 avril pour Montréal où il doit assister au sacre de Monseigneur Racicot. Sa Grandeur se propose d'être de retour vers le 20 mai. En son absence, M. l'abbé Béliveau est autorisé de répondre aux lettres qui viendront à l'adresse de Monseigneur.

Un Père Oblat de Marie Immaculée, le R. P. François Jaeger, a été massacré cette année même par la tribu des Witbois à Aminius (Cimbébasie, Afrique).

PRISE D'HABIT. — Le 11 avril Mgr l'Archevêque a présidé la prise d'habit de quatre postulantes au Noviciat des Rdes SS de N.-D. des Missions à Ste Rose du Lac. Toutes quatre appartiennent au Manitoba. Ce sont: Melle Rosianne Desrosiers de

Letellier, Sr Marie Thérèse de l'Enfant Jésus; Melle Marie Jeanne Barnabé, Sr Marie Barnabé; Melle Marie Manseau de Letellier, Sr Marie St Augustin; Melle Florestine Lafontaine de Grande Clairière, Sr Marie Ste Emma.

Le R. P. Lecoq, curé de Ste Rose du Lac, M. l'abbé Bastien, curé missionnaire de Ste Amélie et le R. P. Léonard nouvellement ordonné Prêtre, assistaient Sa Grandeur.

ORDINATION. — Le 2 avril, en la chapelle des RR. SS. de Jésus Marie, à l'Académie Ste Marie de Winnipeg, Mgr l'Archevêque a conféré la tonsure et les ordres moindres au R. P. Labonté O. M. I., le Sous-Diaconat au R. P. Léonard O. M. I. et à Mr l'abbé Raoul P. E. Giroire, du diocèse de Poitiers, France. Mr Giroire a été accepté pour le diocèse, par Mgr l'Archevêque.

Le 5 avril, en la chapelle de la Maison Vicariale des RR. SS. Grises, Mgr l'Archevêque a conféré les ordres moindres à M. Théophile Paré, le Sous-diaconat au R. P. Labonté, le Diaconat au R. P. Léonard et à Mr l'abbé Raoul P. E. Giroire.

Le 8 avril, encore en la chapelle de la Maison Vicariale, Monseigneur conférait le Sous-diaconat à Mr l'abbé Théophile Paré, au R. P. Dumas C. R. I. C., au R. P. Antoine O. C. R., le diaconat au R. P. Siméon Nivon et l'ordre de la prêtrise aux RR. PP. Péloquin et Léonard O. M. I., au R. P. Jean-Bte Comie C. R. I. C. et à Mr l'abbé Raoul P. E. Giroire.

OFFRANDES POUR LES ÉCOLES DE MANITOBA. Nous recevons de M. l'abbé B. C. Guy, curé de Sainte-Hélène de Kamouraska, le montant de \$5 comme contribution de lui-même et de ses paroissiens au support des Ecoles de Manitoba.

R. I. P.

Le R. P. Lawrence Prideaux Fox, O.M.I., ancien curé de Sainte-Marie de Winnipeg, décédé à Lowell E. U., à l'âge de 85 ans. Il était oblat depuis 56 ans.

Le R. P. Michel Froc, O.M.I., théologien pour le diocèse de Saint-Boniface, du futur concile plénier du Canada, décédé à Ottawa, à l'âge de 62 ans, à la suite d'une opération chirurgicale.

Madame Mathilde Girard de Sainte-Anne des Chênes, sœur de M. l'abbé L. R. Giroux, Curé de Sainte-Anne, décédée le 25 avril. Madame Girard a donné quatre filles au bon Dieu dans à la communauté des RR. SS. Grises. L'une d'elles a précédé sa mère de plusieurs années dans le voyage pour le monde meilleur.

LE CANADA ECCLÉSIASTIQUE pour 1905 vient de paraître. Les éditeurs, "La Cie Cadieux et Dérome", méritent encouragement pour la préparation méthodique et soignée de cette publication. C'est une entreprise commencée par eux améliorée et complétée chaque année dans le cours dix-neuf ans. Aujourd'hui c'est un beau volume in-12 soigneusement imprimé et élégamment relié en toile.

Nous offrons aux éditeurs nos meilleurs remerciements pour le gracieux envoi d'un exemplaire de cet annuaire.

DUFFIN & Co.,

Marchands d'instruments et de toutes sortes d'effets
pour la photographie.

208 BANNATYNE AVENUE Coin de la Rue Principale

WINNIPEG.



Jos. Coutu & Fils

ENTREPRENEURS DE

Pompes Funébres et Embaumeurs

Coin des Avenues

PROVENCHER ET TACHE,

SAINT-BONIFACE, MAN

Téléphone { Bureau 2084
Service de nuit S'adres
ser 2084 à la maison privée.

COIN DES RUES

L'AVERANDRY ET

SAINT-JOSEPH

Desrosiers & Charette

—FERBLANTIERS ET COUVREURS—
OUVRAGE GARANTI ET PRIX RAISONABLES

Venez à notre atelier ou écrivez nous pour savoir nos prix

DESROSIERS & CHARETTE

SAINT-BONIFACE, MAN.

— V E N E Z —

Vous AU MANITOBA Etablir

A la Disposition de Tous

Et toujours prêt à donner les renseignements que vous désirez. Des milliers d'acres en culture et à l'état naturel, à proximité de la ville.

Prix Tres Moderés

Adressez-vous à

Z. PATENAUDE,

Agent d'Immigration

ELIE, MAN.

J. McLEOD HOLIDAY,

IMPORTATEUR EN GROS DE

Quincailleries, Jouets, Choses de Fantaisie, Montres, Pendules, Bijouteries et Fournitures pour Hommes. Une spécialité dans les Articles Religieux.

IMPORTATEUR DIRECT DE "SENEGA ROOT."

173, McDermot Ave, Winnipe


J. A. SENEGAL

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

SPECIALITES : CHARPENTE ET MENUISERIE. PLANS ET SPECIFICATIONS
FOURNIS SUR COMMANDES. OUVRAGES GARANTIS
ET EXECUTES PROMPTEMENT.

ATELIES: RUE DUMOULIN - SAINT-BONIFACE.

DEUX BONNES CHOSES


Rendez votre femme heureuse et votre Maison
confortable en achetant des Tapis, Rideaux et
Garnitures de Maisons, Chez.

Banfield Carpet Store

494 Rue Principale Winnipeg.

—❧— **C. H. BLACK** —❧—

PAPETIER ET LIBRAIRE

Fournitures de bureaux,

Plumes-fontaines Waterman,

Papier à dessin, Papier à décalquer,

Rubans et Carbone pour machines à Ecrire

Blec McIntyre, Winnipeg.

THE JOBIN MARRIN Co.

— EPICERIES EN GROS —

Une grande quantité de Marchandises d'épicerie de toutes sortes.
Souvenez-vous que nous avons en Main tous les produits du pays avec profits pour les Consignataires.

Les commandes reçues des écoles industrielles, des procureurs de missions et des communautés religieuses, en général, recevront une attention spéciale.

MAGASIN ET BUREAUX

MARKET STREET EAST
WINNIPEG.

A. Lemay,

COIN DES AVENUES TACHÉ ET PROVENCHER,
SAINT-BONIFACE, MAN

Bois !

Bois !

Bois !

Toute espèce de boiseries fines: Châssis et portes de toutes sortes; Bois de Corde et Charbon dur et mou.

Etant le seul marchand de bois canadien-français de Winnipeg et de Saint-Boniface, je sollicite le patronage du public et particulièrement celui de mes compatriotes.



Kerr, Balf, McNamee Co. Ltd.

DIRECTEURS DE POMPES FUNEBRES
ET AMBULANCIERS.

À la disposition du public jour
et nuit.

229, RUE MAIN, W'PEG.

Tel. Bureau 413.

Résidence, 490, rue Main.

Le "NORDHEIMER PIANO"

Est le piano des artistes au Canada, parce qu'il est le plus perfectionné.
Venez voir nos nouvelles formes.

The Nordheimer Piano & Music Co.,

No. 247, RUE MAIN SUD, WINNIPEG.

Vente à des Prix Modérés.

—:0:—

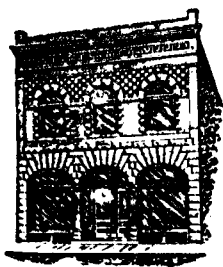
Termes faciles.

→ Marchandises × du × Printemps ←

Wagons, Brouettes, Montures de chien, Petit chariots, Balles de Crosse et de "Base-ball" Masques et gants, Etc., Etc.

A. E. MAYCOCK

300 Rue Principale, Winnipeg



STUDIO BURGESS
211 Rue Rupert

PHOTOGRAPHIES

50

APPORTEZ CE COUPON

Quand vous viendrez faire poser votre portrait. Il vous introduira à nous, et il a la valeur de 50cts. Nous pouvons vous procurer tout ce que vous désirez en fait de portrait, du plus grand au plus petit.

WINNIPEG, MAN.

Nous allons chez Allaire et Bleau,

MARCHANDS DE

Ferronnerie, Poêles, Granit, Ferblanterie, Huiles, Peintures, etc.

AVENUE TACHÉ, ST-BONIFACE.

VIENT DE PARAÎTRE :

ANCIENNE MAISON CH. DOUNIOL

P. TEQUI, Libraire-Éditeur,

29, Rue de Tournon, 29, Paris France.

Le Mois de Marie des Familles chrétiennes. P. Goede, t. E. M.

Pensées choisies du Venerable curé d'Arç, joli volume in-18.

Par l'Amour et la Douleur! par Léon-Rimbault, miss apost. Etude sur la Passion, 1 vol, in-12, 3e édition.

Réponses à des objections contre la Religion, 1 vol, in 12 par P. des Bois.

A la suite du Maître, par l'abbé L. Poulin. 1 vol. in-12.

L'idée du Sacerdoce et du Sacrifice de Jésus Christ, par le R. P. de Condren, de l'Oratoire. Édition revue et augmentée par un Bénédictin, 1 vol. in-12.

Grandeurs et Devoirs de la Vie Religieuse. Lettres pastorales de Mgr l'Évêque de Nîmes aux religieuses de son diocèse. 1 vol. in-12.

Les Gloires de Corbie, par l'abbé Douillet, chanoine honoraire, in 8.

Le devoir et ses Vaillants, par l'abbé Léon Rimbault.

Les Femmes de France, par le même.

Les 20 opuscules suivants in-8, par le R. P. Léon, capucin :

L'âme dominicaine.

L'âme des Cloches.

L'adieu : (Vers Gethsémani).

A l'honneur.

Au soir du XIX^e siècle.

La Bretagne à Paris.

Le Christ et les hommes.

De l'eau, des Larmes, du Sang.

A la Frontière.

Les Gloires euchaïstiques.

Israël chez lui, chez nous.

Lumière et Flamme.

Noël! Noël.

Notre-Dame des Flots.

Prince, Moine, Evêque.

La Race Franciscaine.

Seul! (au jardin du Pressoir.)

Les Triomphes de l'Amour.

Toute miséricordieuse.

Toute puissante.

Melle M. E. Kéroack, marchande-libraire, 199 rue Water, Winnipeg, et 52 rue Dumoulin, Saint-Boniface, se chargera de vos commandes pour aucuns de ces livres.

SUPPLEMENT

— AUX —

Cloches de Saint-Boniface

1 MAI 1905.

EXTRAIT DE LA CIRCULAIRE DE SA GRANDEUR MGR
LANGEVIN, ARCHEVÊQUE DE SAINT-BONIFACE, ADRES-
SÉE À SON CLERGÉ, ET DATÉE DU 9 MARS 1905.

II—QUESTION DES ECOLES

Comme un grand nombre de personnes, non-seule-
ment en dehors, mais même dans le diocèse, ne savent
plus guères où en est la question des écoles du Manitoba,
et que beaucoup croient faussement qu'elle est réglée, au
moins en partie, Nous allons profiter de la circonstance
si grave où la question des écoles des Territoires du
Nord-Ouest est soulevée par la clause sur l'éducation
insérée dans le bill d'organisation des deux pro-
vinces d'Alberta et de Saskatchewan, pour résumer la
situation et au Manitoba et dans les Territoires.

Question des Ecoles du Manitoba au 1er Janvier 1905.

L'on sait que la loi néfaste de 1890 nous a enlevé, au
Manitoba, nos écoles séparées et confessionnelles, et si
nous étions tentés de croire que ces écoles sont encore
nôtres, parce qu'elles sont fréquentées par nos enfants,
les difficultés qui nous sont faites, trop souvent, au sujet
des livres, de l'enseignement du catéchisme, etc., etc,
nous désabuseraient complètement.

Depuis 1890, aucune loi ne nous a rendu nos droits à
l'école séparée et confessionnelle.

Le règlement de 1896, devenu loi en 1897 (30 mars),
renferme une clause qui consacre le principe de l'école

neutre. La clause 7 dit : "No separation of pupils by religious denominations shall take place during the secular school work." "Il n'y aura pas de séparation d'élèves d'après la religion durant les heures de classe consacrées à l'enseignement profane."

Quand Nous avons essayé, à plusieurs reprises, de faire accepter nos écoles catholiques libres de Winnipeg par la ville elle-même, le "Bureau des écoles publiques" nous a répondu : "Cela est impossible, parce que c'est contre la loi," et on nous a menacé d'un procès si le Bureau passait outre. La clause 4 qui permet d'avoir un maître catholique, alors qu'il y a 40 enfants dans les villes, et 25 dans les campagnes, a toujours été invoquée en vain dans les centres mixtes. On s'en est bien moqué à Winnipeg et à Brandon.

Quant à la clause 10 concernant l'enseignement du français ou d'une autre langue que l'anglais, elle nous a rendu service dans quelques occasions encore assez rares malheureusement.

La grande souffrance du moment, c'est que dans les centres mixtes, (à Winnipeg et à Brandon), où il y a des écoles catholiques libres, nos catholiques sont obligés de payer une double taxe (un double impôt), l'une obligatoire, pour soutenir les écoles publiques neutres, ou mieux protestantes, et l'autre volontaire pour le soutien des écoles catholiques dirigées par nos chers Frères et les Révdes Sœurs, munis, pourtant, de diplômes reconnus par l'État.

Mais on nous demandera : Est-ce que votre position n'a pas été améliorée dans les centres catholiques, et à qui le devez-vous ?

Notre position a été améliorée dans les centres catholiques, parce que, à la demande du Souverain Pontife, en 1897, nous avons consenti à faire passer nos écoles sous le régime des écoles publiques neutres, et en retour, nous avons reçu, depuis lors, les octrois des municipalités et du Gouvernement local, et ces écoles ne sont plus nôtres.

"Mais, ajoutera-t-on, vous recevez beaucoup d'argent pour vos écoles, de quoi vous plaignez-vous ?"

Nous recevons, il est vrai, beaucoup d'argent, mais c'est parce que nous consentons à subir la privation momentanée de nos droits scolaires.

De par la loi actuelle, nous n'avons plus droit à nos livres catholiques ; nous n'avons plus droit à des maîtres catholiques, au moins dans les centres mixtes ; nous n'avons plus droit à l'enseignement religieux durant les heures de classe ; nous n'avons plus droit, dans les centres mixtes, à nos taxes scolaires ; en un mot, ce que nous appellions jusqu'ici *nos écoles*, n'est plus *nôtre*, parce que nous n'avons plus droit de les gouverner. Ces écoles ne sont plus des écoles catholiques, ce sont des écoles neutres.

Or, Sa Sainteté Léon XIII, dans sa mémorable encyclique "*Affari vos*," sur nos écoles catholiques du Manitoba, définit ainsi l'*école catholique* :

" De là la nécessité d'avoir des maîtres catholiques, des livres de lecture et d'enseignement approuvés par les évêques, et d'avoir la liberté d'organiser l'école de façon que l'enseignement y soit en plein accord avec la foi catholique."

Si donc la position s'est améliorée au point de vue matériel (au point de vue de l'argent), et dans les seuls centres catholiques, c'est que le Souverain Pontife Léon XIII, nous a demandé de faire de grandes concessions,— mais qui oserait dire que ceci règle la question de nos droits !

Elles restent vraies les paroles du grand pontife qui a qualifié la loi de 1897 de *défectueuse*, d'*imparfaite* et d'*insuffisante*, et qui a ajouté ; "*C'est beaucoup plus que les catholiques demandent et qu'ils ont, personne n'en doute, le droit de demander.*" Voilà le programme que tout catholique doit accepter.

Il ne faut pas juger de notre situation scolaire par la quantité d'argent reçu, ni par les déclarations et les écrits de politiciens ou de visiteurs intéressés ou salariés, il

faut la voir à la lumière des principes catholiques, à la lumière de la parole du Pape, et aussi à la lumière de la constitution du pays, puisque le plus haut tribunal de l'Empire Britannique a déclaré que nos *droits* avaient été *lésés*, que le pacte *fédéral* avait été *violé*; or, ces droits n'ont jamais été restaurés depuis, et le pacte *fédéral* reste violé

Nous ne voulons pas cependant être ingrats envers nos gouvernants actuels à Winnipeg, en méconnaissant la façon si libérale dont ils nous traitent, bien qu'ils ne reçoivent pas de tous les catholiques l'appui qu'ils auraient droit d'en attendre dans les circonstances actuelles. Nous devons ajouter aussi que c'est grâce à une entente entre le Gouvernement Fédéral actuel et le Gouvernement local du Manitoba qu'une Ecole Normale, pour les écoles bilingues franco-anglaises, a été bâtie à Saint-Boniface.

Nous jouissons de certaines latitudes précieuses; mais tout cela est précaire et ne tient qu'à un fil; la loi ne reconnaît que des écoles neutres (non-sectarian). Nous subissons encore des restrictions pénibles, ainsi nous n'avons plus, de par la loi, une série de livres catholiques de lecture, d'histoire et de géographie approuvés par le gouvernement comme ce fut la pratique et notre droit durant vingt ans, de 1870 à 1890.

Nous sommes encore gênés par un serment heureusement modifié, il est vrai, à la demande des ministres protestants eux-mêmes, mais qui oblige nos maîtres et maîtresses à déclarer qu'ils ont fait ou *n'ont pas fait*, des exercices religieux, et qu'ils ont donné ou *n'ont pas donné*, l'enseignement religieux à 3½ heures. Et surtout, nous ne pouvons pas percevoir à Winnipeg et à Brandon, les taxes scolaires de nos catholiques, alors que ces taxes suffiraient pour l'entretien de nos écoles catholiques qui coûtent si cher.

Nous n'avons donc, au Manitoba, ni des écoles *séparées*, comme dans les Territoires du Nord-Ouest, ni des écoles *confessionnelles* (catholiques) comme dans Québec et Ontario, et il est évident pour tout homme sensé et de bonne foi, que notre question des écoles n'est pas réglée

Nous vous prions, Vénérés et Chers Collaborateurs, de relire, au besoin, notre mandement de 1902 (No. 22), qui explique parfaitement notre situation dans tous ses détails, elle n'a point changé. Quant aux livres catholiques, aux signes de religion, aux prières dans l'école, veuillez relire ce que nous vous avons recommandé *sub gravi* dans notre circulaire No. 9, p. 74 (en 1898), vous y trouverez aussi un commentaire très clair de l'encyclique "Affari vos" dont on a trop souvent abusé à notre désavantage.

*La Question des Ecoles dans les Territoires du Nord-Ouest (Assiniboia Saskatchewan-Alberta Athabaska) au 1er
Janvier 1905.*

Dans les Territoires du Nord-Ouest, dès 1875, lors de leur organisation, jusqu'en 1892, il y a eu des écoles publiques, séparées (catholiques et protestantes) tout comme au Manitoba jusqu'en 1890, et comme à Québec et à Ontario, actuellement.

Jusqu'en 1892 il y avait une section catholique du Bureau d'Education, à Régina, et les Catholiques avaient le contrôle de leurs écoles tout comme la minorité protestante de Québec en ce moment.

Mais en 1892, une ordonnance néfaste a supprimé la section catholique du Bureau d'Education, et, depuis lors, les Catholiques ont cessé de contrôler les livres, l'enseignement religieux, la formation des maîtres catholiques. Ils n'ont pas même un inspecteur catholique, et deux membres catholiques ont seulement voix *consultative* dans le conseil de l'Instruction publique, à Régina.

Il suffit de lire la savante brochure de feu Mgr Taché publié, en 1894, sous le titre de "Mémoire adressé par Mgr Taché au Gouvernement d'Ottawa, au sujet des écoles du Nord-Ouest et de Manitoba, et l'intéressante brochure du Rev. P. Leduc, O. M. I., V. G., publiée en 1896 sous le titre "Hostilité démasquée," pour comprendre que les catholiques ont été injustement *spoliés de leurs droits* en 1892.

Au reste, nous ne pouvons mieux faire pour nous renseigner tous que de citer les passages suivants d'une lettre adressée par le T. Rév. P. Leduc, O. M. I., V. G. de Saint-Albert à S. G. Mgr Taché et publiée dans l'appendice A. au mémoire de 1894 p. 55, 56.

“ De ce que la minorité peut encore, de par l'Ordonnance No. 22 de 1892, établir des Ecoles Séparées Catholiques ou Protestantes, selon le cas, s'en-suit-il que l'effet de la dite Ordonnance et des Règlements passés par le Conseil d'Instruction Publique ne soit pas de priver les Ecoles Catholiques de tout ce qui peut les différencier des Ecoles Publiques Protestantes, et d'en faire des Ecoles Catholiques de nom seulement ? Voyons un peu.

Les Catholiques, représentés autrefois par les membres de la Section Catholique du Bureau d'Education, étaient convaincus que leurs intérêts étaient respectés ; car il appartenait, de par la loi, à la dite section :

(1). D'avoir sous son contrôle et son administration toutes ses Ecoles et de faire de temps à autres tout règlement qu'elle jugera à propos pour leur gouvernement général et leur discipline ;

(2). De prescrire et de choisir des séries uniformes de livres réglementaires ;

(3). De nommer ses Inspecteurs ;

(4). De canceler les certificats des instituteurs pour cause suffisante :

(5). L'instruction religieuse (limitée dans les Ecoles Publiques) ne l'était pas dans les Ecoles Séparées ;

(6). De choisir les livres élémentaires en matière d'histoire et de science, puis tels autres sujets qu'elle jugerait convenable, v. g. l'instruction religieuse, pour les candidats aux examens, et d'avoir exclusive juridiction dans ces matières ;

(7). De nommer ses examinateurs.

Aujourd'hui, plus de Section Catholique ; pas un Catholique n'a droit de vote au Conseil d'Instruction Publique.

Plus de contrôle, ni d'administration de nos écoles.

Nous ne pouvons plus choisir nos livres, on nous impose ceux qu'on veut ou qu'on voudra.

Nos écoles, au moins 75 sur 100, sont inspectées par des Inspecteurs Protestants. * Nous n'avons plus ni la nomination, ni la direction de ses Inspecteurs.

Nous n'avons aucun pouvoir sur les certificats de nos instituteurs. Ils doivent passer même à l'unique Ecole Normale qui sera ce que le Conseil d'Instruction Publique voudra la faire et qui pourra être hostile à toute idée Catholique.

On nous a enlevé le choix de nos livres d'histoire et de science pour les candidats aux examens. Nous n'avons plus juridiction pour la correction des examens en ces deux matières, juridiction qui nous était réservée sous l'Ordonnance de 1888.

On nous enlève le droit de nommer nos examinateurs. On nous enlève l'instruction religieuse, même le droit d'ouvrir la classe par la prière dans nos écoles... Que nous reste-t il donc ? sinon des écoles Catholiques de nom seulement. pas autre chose.

Ecoles Séparées ou Catholiques soit ; mais à condition qu'on les rende semblables sous tous les rapports aux écoles Publiques, Protestantes, en exigeant spécialement que les professeurs des écoles Catholiques aient la même formation que les professeurs des écoles Publiques ; soient soumis aux mêmes inspecteurs, emploient les mêmes livres et méthodes, renoncent à toute instruction religieuse, etc., etc., etc."

Ajoutons encore le passage remarquable d'une lettre d'un catholique éminent écrivant, lui aussi, à Mgr Taché. Appendice D. du "Mémoire" p. 72.

"Jusqu'à la date de l'Ordonnance de 1892, l'on ne nous avait jamais dénié le droit d'administrer nos écoles,

* Il n'y a plus un seul Inspecteur Catholique.

d'en régler le programme des études, de choisir les livres de classe, de contrôler l'enseignement religieux et enfin d'autoriser l'usage de la langue française partout où nous le jugions convenable. Ces droits étaient exercés par la Section Catholique du Bureau d'Éducation et à la rigueur suffisaient pour conserver à nos écoles leur caractère distinctif d'écoles Catholiques."

"Maintenant tout cela est disparu : le Bureau d'Éducation n'existe plus. Toutes les écoles Publiques et Séparées, Catholiques comme Protestantes, sont par l'Ordonnance de 1892 placées sous le contrôle direct d'un Surintendant d'Éducation Protestant et d'un Conseil d'Instruction Publique composé des membres du Comité Exécutif où les Catholiques n'ont pas un seul représentant."

"Il est vrai que par une clause de l'Ordonnance, il est pourvu à la nomination de quatre membres additionnels, mais sur le Conseil de l'Instruction Publique, dont deux Protestants et deux Catholiques, mais en les privant du droit d'appuyer de leurs votes, les opinions qu'ils pourraient exprimer et de ne pouvoir assister aux séances du Conseil que sur l'invitation du Comité Exécutif, leur utilité se trouve réduite à bien peu de chose.

Mgr Taché avait donc raison de dire, p. 35. "Plus astucieux que le Gouvernement du Manitoba, celui des Territoires a laissé aux écoles catholiques leur existence, mais il les a dépouillées de ce qui constitue leur caractère propre et assure leur liberté d'action. Les nouvelles lois scolaires du Manitoba et du Nord-Ouest sont une violation palpable et manifeste des assurances données au nom de Sa Majesté et par son autorité. Les convictions des Catholiques au lieu d'être traitées avec la considération et le respect promis aux différentes persuasions religieuses sont dépouillées de droits et privilèges qui devraient être considérés comme naturels et inaliénables, dans un pays où l'on affirme qu'il y a égalité religieuse et liberté de conscience."

Or, cette situation s'est aggravée de plus en plus au point de devenir intolérable. Beaucoup d'écoles sont fer-

mées et beaucoup d'autres ne peuvent pas s'ouvrir dans les Territoires parce que le Département de l'Instruction Publique à Regina se montre d'une exigence décourageante même pour des maîtres catholiques des mieux *qualifiés* pour enseigner aux enfants. Il est important de remarquer ici que même le droit à des écoles dites *séparées* ne peut s'exercer que dans les limites des districts publics préalablement établis par la majorité, ce qui empêche beaucoup de petits centres catholiques d'avoir des écoles séparées et les force à maintenir des écoles publiques communes et sans religion aucune.

Dans ces conditions, il n'y a que quelques rares centres comme Regina, Balgonie, Qu'Appelle, Calgary, Edmonton et l'Prince-Albert qui peuvent avoir des écoles séparées, et que de difficultés ne rencontrons-nous pas à chaque instant ! C'est à se demander s'il ne vaudrait pas mieux n'avoir plus ce semblant de liberté qui nous expose au danger de nous endormir pendant que nous dépérissions, que nos restes de droits disparaissent et qu'un grand nombre de nos enfants croupissent dans l'ignorance ! Il ne faut pourtant pas nous désourager dans les Territoires. Le recensement officiel de 1901 porte la population des Territoires à 160,800 et le nombre des Catholiques à 30,000 sans compter les Grecs dont un grand nombre sont catholiques, on peut bien dire 4,000 sur 7,000 âmes ; ce qui donnerait 34,000 Catholiques en 1901.

Si maintenant, on porte en 1905 le chiffre de la population probable des futures provinces à 500,000 âmes, nous pouvons assurément doubler le chiffre de la population catholique et dire qu'il y a, en ce moment, plus de 70,000 catholiques dans les Territoires. La minorité catholique des provinces de Saskatchewan et d'Alberta serait donc, à peu près, un septième de la population tout comme la minorité protestante dans Québec. N'y a-t-il pas lieu d'espérer que les Catholiques en s'unissant et en s'organisant avec un programme bien arrêté obtiendront la restauration de leurs droits scolaires ?

De plus, nous avons lieu de croire qu'un esprit plus

libéral animera les gouvernements des nouvelles provinces.

Prions, préparons l'avenir, et espérons.

Au moment où nous allons mettre sous presse la présente circulaire nous apprenons avec une indicible douleur que la clause sur l'éducation destinée à être insérée dans le bill d'organisation des deux nouvelles provinces "d'Alberta" et de "Saskatchewan" ne nous remettra point dans la position où nous étions en 1875, lors de l'organisation des Territoires du Nord-Ouest, en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, mais elle va consacrer la spoliation de nos droits scolaires par l'ordonnance de 1892, en reconnaissant toutes les ordonnances jusqu'en 1901.

C'est pour nous un cruel désappointement et le sujet d'une grande tristesse et de graves inquiétudes pour l'avenir.

C'en est fait, la spoliation de 1892 va donc être définitivement confirmée et consacrée et nous perdons l'espoir de recouvrer nos droits, nous qui attendions cette acte de justice et de haute sagesse en même temps que de vrai patriotisme de la part de nos Gouvernants à Ottawa.

Nous avons en 1875 les mêmes droits scolaires que la Minorité Protestante de Québec et la Minorité Catholique d'Ontario, et ces droits odieusement violés, en dépit de la Constitution, en 1875, comme l'a si bien prouvé le regretté Mgr Taché dans son "Mémoire" de 1894, ne nous seront point reconnus et rendus comme nous avons lieu de nous y attendre de la part d'un Parlement qui en a le pouvoir!

Les Catholiques qui se déclareraient satisfaits d'un pareil état de chose, accuseraient nonseulement une ignorance impardonnable des principes catholiques, en matière d'éducation, mais aussi bien peu d'intelligence de la position pénible qui nous est faite depuis 1892, alors

que nous subissons un véritable ostracisme dans les Territoires.

En conséquence, Nous croyons de Notre devoir, vénérés et chers collaborateurs, d'élever la voix pour protester contre cette méconnaissance de droits scolaires que nous avons de par la Constitution du pays.

Nous avons droit à des écoles séparées et confessionnelles dans les Territoires et nous demandons hautement et instamment que ces droits soient reconnus et protégés au moment où l'on organise deux nouvelles provinces.

Nous invoquons le "Pacte Fédéral," si sacré pour les citoyens du Canada, Nous invoquons les promesses solennelles faites au grand pacificateur de 1870, à Notre illustre et regretté prédécesseur, Mgr Taché, au nom de Sa Majesté Britannique. "Par l'autorité de Sa Majesté, je vous assure qu'après votre union avec le Canada, tous vos "droits et privilèges civils et religieux seront respectés." (Gouverneur-Général) Mémoire p. 33.

"En déclarant le désir et la détermination du Cabinet Britannique vous pourrez en toute sûreté vous servir de "l'ancienne formule ; le droit *prévaudra en toute circonstance*" (mémoire p. 35, (Gouverneur-Général).

Ce *droit reconnu* officiellement en 1875, nous le réclamons au nom de la bonne foi, de la conscience, de l'équité naturelle, aussi bien qu'au nom de la Constitution du pays, et surtout au nom du *droit des gens*, (*jus gentium* !)

Nos droits sont aussi sacrés et aussi surs aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1875. Et si quelques opportunistes étaient tentés de nous demander le silence en invoquant l'amour de la paix ou l'impossibilité de recouvrer présentement nos droits, nous lui répondrions. "Il ne peut y avoir de paix que dans la justice. On ne prescrit jamais contre le droit. Toute question de principe n'est vraiment réglée que quand elle l'est selon la justice et l'équité. Notre cause est celle de la justice et de la paix parce que c'est la cause de la conscience et de la vérité, et la vérité est comme Dieu, elle ne meurt pas. *Et veritas Domini manet in aeternum.*

H. OUDIN, Editeur, Rue Soufflot, 9, Paris et Poitiers.

VIENT DE PATAITRE :

Correspondance de S. G Mgr GAY

LETTRE DE
DIRECTION SPIRITUELLE

2ieme SERIE

Un beau et fort volume in-8, broché 6 fr.

EN VENTE :

ŒUVRES DE MGR GAY, EVÊQUE D'ANTHÉDON.

- La deuxième édition (3e mille) de la Correspondance de S. G. Mgr Gay, évêque d'Anthédon. Lettres de direction spirituelle (1re série). Un beau volume in-8 broché 6 fr.
- De la Vie et des Vertus chrétiennes considérés dans l'état religieux. 14e édition. Deux beaux volumes in-8, brochés 12 fr.
- Conférences aux Mères chrétiennes 5e édit. Deux beaux vol. in-8, brochés. 12 fr.
- Élévation sur la Vie et la Doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ. 4e édition. Deux beaux volumes in-8 12 fr.
- Correspondance de S. G. Mgr Gay, évêque d'Anthédon, avec une préface de Mgr Baunard. Deux beaux volume in-8, avec portraits 12 fr.
- Entretiens sur les mystères du saint-Rosaire. Deux beaux et forts vol. in-12. 7 fr. 50
- Sermons d'Avent. Un fort volume in-8 6 fr.
- Sermons de Carême Avec une préface de Mgr d'Hulst. Deux forts vol. in-8. 12 fr.
- Instructions en forme de retraite, à l'usage des âmes consacrées à Dieu et des personnes pieuses. Un fort volume in-12, broché 3 fr. 75
- Instructions pour les personnes du monde, dédiées aux agrégées de Notre-Dame-du Cénacle et aux Associations des Enfants de Marie. Deux vol. in-12. 7 fr. 50
- Exposition théologique et mystique des Psaumes. Un volume in-12..... 3 fr.
- Abrégé des Conférences aux Mères chrétiennes. Un volume in-12. 4 fr.
- Fleurs de doctrine et de piété, d'après Mgr Gay. Un volume in-18..... 2 fr. 50
- Vie de la Révérende Mère Thérèse de Jésus (Xaverine de Maistre) 3e édition. Un beau volume in-12 3 fr.
- Opuscules extraits de la Vie et des Vertus chrétiennes. Seize broch. L'une fr. 80